SYNERGÎLES
Pôle d'innovation de la Guadeloupe

ORDEC GUADELOUPE

CHIFFRES CLÉS DES DÉCHETS 2025

EN GUADELOUPE



CONNAÎTRE

COMPRENDRE

AGIR ENSEMBLE

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

REGION GUADELOUPE
Archipel d'Avenir

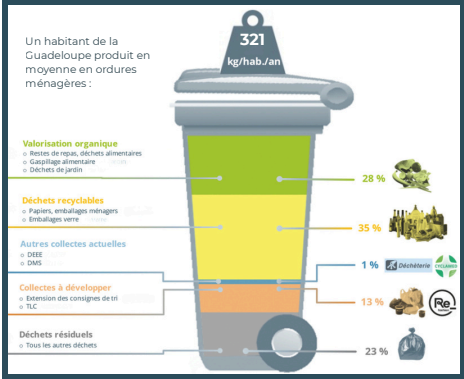
PRÉFET DE LA GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mieux gérer nos déchets en Guadeloupe : un défi collectif

En Guadeloupe, la gestion des déchets reste un défi majeur. Aujourd'hui, 66 % des déchets ménagers et assimilés sont encore enfouis, alors qu'une partie pourrait être évitée, réemployée ou recyclée. Sur 100 kg de déchets collectés par le service public, 66kg sont enfouis.



Cette situation a des conséquences environnementales et engendre des coûts importants pour les collectivités, et donc pour les habitants.
Pourtant, des solutions existent et se développent sur le territoire : collecte sélective, bornes de tri, déchèteries, installations de tri et de valorisation.

L'enjeu est désormais de mieux utiliser ces équipements pour réduire les quantités de déchets destinées à l'enfouissement.

Trois priorités guident notre action collective :

- **produire moins de déchets,**
- **trier plus et mieux,**
- **développer le réemploi et la valorisation.**

Cette publication vous propose de comprendre ce que deviennent nos déchets en Guadeloupe, de découvrir les chiffres clés et d'identifier les gestes qui font la différence au quotidien.

SOMMAIRE

1. Vos déchets à la maison.....04
2. À la borne de tri.....06
3. À la déchèterie.....08
4. Où vont les déchets ?.....10
5. Les bons gestes 12
6. En savoir plus 13
7. Glossaire.....14

Vos déchets à la maison

La collecte s'organise en fonction des caractéristiques du territoire.

Chaque collectivité choisit les modes de collecte et adapte les fréquences selon la densité de population, le type d'habitat, la présence d'activités économiques ou touristiques et les contraintes locales.

Le **porte-à-porte occupe une place importante** : il concerne les ordures ménagères, les emballages et papiers recyclables, mais aussi les encombrants et les déchets verts.

La collecte à domicile des encombrants et des déchets verts constitue une particularité du service proposé en Guadeloupe. Pratique pour les habitants, ce service de proximité mobilise toutefois davantage de véhicules et de personnel.

Il représente ainsi l'un des modes de collecte les plus coûteux pour les collectivités.

	Ordures ménagères 	Bacs jaunes 	Encombrants 	Déchets verts 
Fréquence de collecte moyenne*	1 fois/sem	1 fois/sem	2 fois/mois	2 fois/mois
Quantité collectée/ habitant	321 kg/hab	13 kg/hab	49 kg/hab	98 kg/hab
Coût/habitant	132 €/hab	20 €/hab	22 €/hab	18 €/hab

* Pour connaître les modalités de collecte, consultez le site internet de votre collectivité (voir page 13)

En Guadeloupe, chaque habitant produit en moyenne **320 kg d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par an, contre 220 kg dans l'Hexagone.** Cet écart souligne l'importance de réduire les quantités de déchets jetés au quotidien.

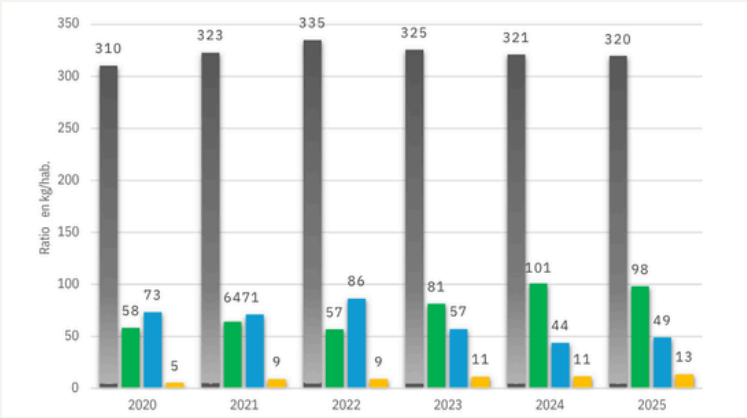
Pour y parvenir, le premier geste reste la prévention à la source. Réduire les emballages, éviter le gaspillage alimentaire, réparer, donner ou réemployer les objets et composter les déchets organiques.

Moins de déchets produits, c'est moins de ressources consommées et moins de déchets à collecter et à traiter.

Le saviez-vous ?

L'éco-taxe que vous payez à l'achat de certains produits sert à financer la collecte et le recyclage des papiers, emballages, verre, piles... mais pas les ordures ménagères, ni les encombrants non recyclables ou les déchets verts.

Évolution des quantités de déchets collectées par habitant (kg/hab.)



- **Ordures ménagères :** restent largement en tête, même si leur niveau baisse depuis 2022.
- **Déchets verts :** en très forte augmentation depuis 2 ans malgré un léger recul en 2025.
- **Encombrants :** suivent la tendance inverse, avec une baisse nette depuis leur pic de 2022.
- **Papiers et emballages hors verre (PEHV) :** en progression chaque année.

Notre objectif :

- **Réduire** la quantité d'ordures ménagères.
- **Trier plus et mieux** les emballages et papiers recyclables.
- Faire de la **déchèterie un réflexe** incontournable.

Actions :

- **Composter** les biodéchets.
- Éviter le **gaspillage alimentaire,** cuisiner vos restes.
- Privilégier les produits **peu emballés**.
- **Réparer, donner ou réemployer** avant de jeter.
- **Trier le verre** et le déposer dans la borne dédiée.
- **Trier les papiers et emballages** dans la poubelle ou la borne jaune.
- **Aller à la déchèterie** pour les encombrants, déchets verts et autres déchets qui n'ont pas leur place dans les poubelles du quotidien.

À la borne de tri

La borne n'est jamais très loin

En complément de la collecte à domicile, les collectivités mettent à disposition des **bornes de tri** dans les quartiers et les lieux fréquentés. Les habitants y apportent leurs **emballages et papiers recyclables dans les bornes jaunes**, et leurs **emballages en verre dans les bornes vertes** : c'est la **collecte en apport volontaire.** Les collectivités assurent l'implantation et la collecte des bornes. Ce système regroupe les déchets en un même point et limite les arrêts des véhicules de collecte.

En 2025, le territoire compte 1 584 bornes de tri. Malgré ce réseau, particulièrement développé pour le verre, **les quantités collectées restent faibles** :

- 9 kg/hab pour le verre contre 32 kg/hab dans l'Hexagone,
- 3,3 kg/hab pour les emballages et papiers contre 47 kg/hab dans l'Hexagone.



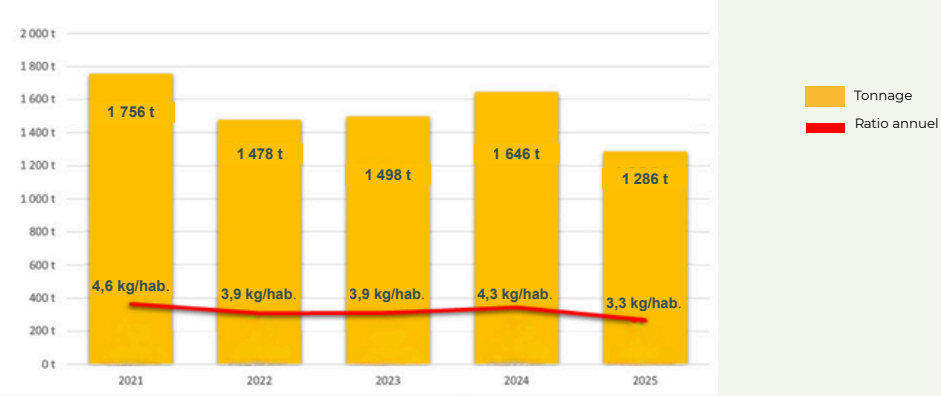


670 bornes	914 bornes
1 286 t/an	3 441 t/an
3,3 kg/hab	9 kg/hab

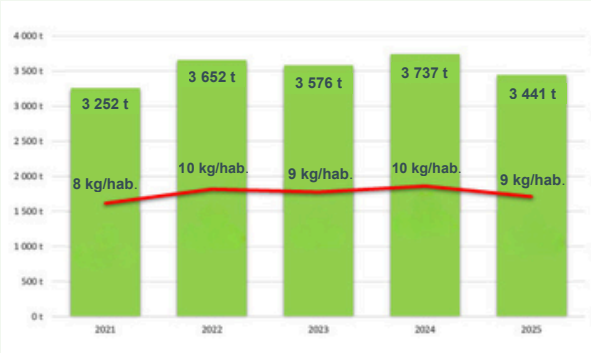
Ces bornes sont **exclusivement réservées aux déchets indiqués.**
Les ordures ménagères, encombrants, déchets verts et autres déchets n'y ont pas leur place, ni à l'intérieur ni à leurs pieds. Ils doivent rejoindre les collectes ou les lieux de dépôt adaptés.

Respecter ces consignes préserve la propreté des lieux et permet de collecter des matières de meilleure qualité pour le recyclage.

Tonnages et ratios de papiers et emballages collectés en borne de tri



Tonnages et ratios de verre collectés en borne de tri



Et les bornes orange ?

Il existe **plus de 100 bornes de collecte** réparties **sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe.**

Vous pouvez consulter la liste complète des communes équipées et localiser le point de dépôt le plus proche de chez vous directement sur la page officielle de **Guadeloupe Recyclerie Solidaire.**



Les textiles collectés sont ensuite **triés** pour être soit **redonnés aux personnes dans le besoin** (en partenariat avec les CCAS), **soit vendus dans des friperies solidaires, soit recyclés.**

Que peut-on y déposer ?

- Vêtements propres et secs
- Linge de maison
- Chaussures (liées par paire)

Le tout dans un sac fermé.



www.guadelouperecycleriesolidaire.com

Notre objectif :

- Déposer toutes nos bouteilles et bocaux en borne de tri.
- Trier plus et mieux les emballages et papiers recyclables.
- Déposer nos vêtements, textiles et chaussures en borne de tri orange.

Actions :

- Identifier les bornes les plus proches.
- Prendre connaissance des consignes de tri.
- Dédier un espace poubelle de tri spécifique.
- Mettre en place une routine de passage à la borne.

À la déchèterie

De plus en plus de déchets déposés

Les **déchèteries accueillent** les déchets qui ne peuvent pas être déposés dans les poubelles ou les bornes de tri : encombrants, déchets verts, appareils électriques, métaux et certains déchets dangereux, comme les piles, les huiles ou les peintures.

En Guadeloupe, le réseau se développe pour rapprocher ce service des habitants, avec deux objectifs : **éviter les dépôts sauvages et limiter les coûts de collecte**, en réduisant le recours aux tournées à domicile pour les encombrants et les déchets verts.
L'apport en déchèterie permet aussi de mieux séparer les déchets pour les orienter vers les filières de recyclage ou de traitement adaptées. **Les agents sont disponibles pour vous orienter vers les bonnes bennes et vous pouvez aussi déposer des objets en bon état à l'espace donnerie.**



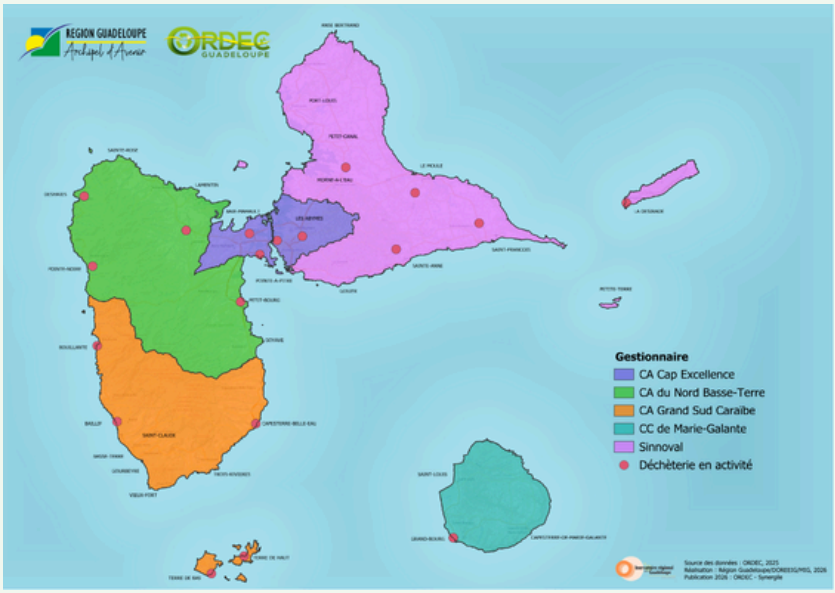
19 DÉCHÈTERIES PUBLIQUES

64 287 T EN 2025

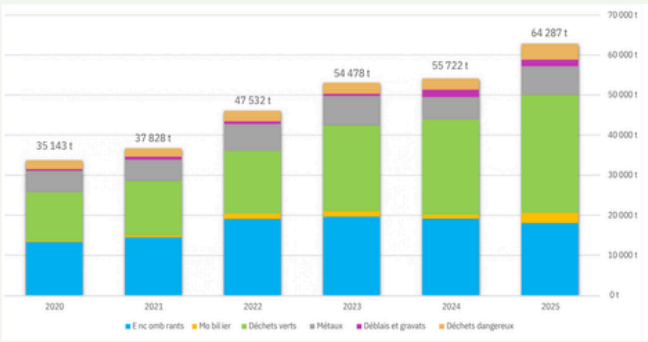
OUVERTES 6 J/ 7

AU MOINS 1 JOUR / WEEK-END

GRATUITES



Tonnages déposés en déchèterie



Les chiffres sont encourageants : 15 % de plus **ont été collectés en plus par rapport à 2024**, surtout des déchets verts et des encombrants. Les déchets dangereux et le mobilier sont en forte progression.

Avant d'aller à la déchèterie, organisez-vous en vous renseignant auprès de votre collectivité :

1. Vérifiez les **horaires d'ouverture** et les **conditions d'accès**,
2. Identifiez les **déchets acceptés**,
3. **Triez vos déchets** à l'avance par catégorie pour faciliter le dépôt,
4. Séparez les **déchets dangereux** et transportez-les dans des contenants fermés,
5. **Sécurisez** bien le chargement pendant le trajet,
6. Parlez-en autour de vous pour **mutualiser le déplacement**.

DÉCHETS ACCEPTÉS

- **Électroménager**
- **Verre**
- **Métaux**
- **Déchets verts**
- **Lampes et tubes**
- **Piles et accumulateurs**
- **Huile de vidange**
- **Déchets dangereux**
- **Déchets électriques et électroniques**
- **Mobilier**
- **Carton / papier**
- **Gravats / plâtre***
- **Huiles alimentaires***
- **Textiles***
- **Jouets***
- **Articles de sport et de loisirs***
- **Articles de bricolage***

* Certaines déchèteries, à vérifier avant votre visite.

DÉCHETS REFUSÉS

- **Ordures ménagères > Bac à ordures ménagères**
- **Médicaments > Pharmacies**
- **Fusées de détresse > Magasins d'accastillage**
- **Pneus usagés > Garagistes**
- **Déchets de soins infectieux en boîte DASRI > Pharmacies + aides-soignants**
- **Extincteurs et bouteilles de gaz > Fournisseurs**
- **Cadavres d'animaux > Vétérinaires**

Où vont les déchets ?

En Guadeloupe, **66 % des déchets ménagers et assimilés sont encore enfouis,** notamment les ordures ménagères, qui représentent des volumes importants. Pourtant, nos poubelles contiennent encore de nombreux déchets qui pourraient être recyclés ou valorisés. **Mieux trier, c'est donc réduire les quantités enfouies ! Est-ce que tout fini au même endroit ?** Contrairement aux idées reçues, **les déchets de la poubelle jaune et des bornes sont bien traités** et ensuite valorisés, en Guadeloupe ou ailleurs, principalement vers l'Hexagone.



Du tri au recyclage

Sur notre territoire, les bouteilles et bocaux en **verre** sont broyés en **sable** de verre. Les **déchets verts** sont transformés en compost. D'autres matériaux sont exportés, pour être recyclés. En effet, la création d'une usine de recyclage nécessite des investissements importants et des volumes suffisants pour être économiquement viable.



Des infrastructures qui évoluent

La Guadeloupe dispose aussi d'installations performantes de tri et de prétraitement, qui permettent de préparer les déchets à leur valorisation dans des conditions techniques et de sécurité adaptées. **La modernisation du centre de tri ECODEC, situé aux Abymes et dédié aux emballages ménagers et aux papiers, avec une nouvelle ligne de tri mise en service en 2026, illustre cette dynamique.** Ses équipements permettent de mieux séparer les matériaux et de prendre en charge de nouvelles catégories d'emballages plastiques.

Trier permet d'orienter chaque matière vers le traitement qui lui convient. Le bon geste de tri est essentiel pour donner une seconde vie aux déchets et éviter de les enfouir.



Les dépôts sauvages polluent notre environnement, dégradent notre cadre de vie et coûtent cher à la collectivité.

Déchet	Traitement	Destination
 **Ordures ménagères**	**Aucun**	**Centre d'enfouissement** (Guadeloupe)
 **Encombrants et mobilier**		
 **Bouteilles et bocaux**	**Broyage du verre**	**Sable de verre** (Guadeloupe)
 **Déchets verts**	**Plateforme de compostage**	**Compost** (Guadeloupe)
 **Pneus**	**Cisaillage**	**Export copeaux pour recyclage** (Hexagone) **Fabrication de dalles plastiques** (Guadeloupe)
 **Plastique** (bacs et bouchons)		**Fabrication de dalles plastiques** (Guadeloupe)
 **Papiers et emballages**	**Tri, mise en balles**	**Export pour recyclage** (Hexagone)
 **Petits et gros électroménagers**	**Tri, découpe, conditionnement**	
 **Lampes et tubes**	**Tri, conditionnement**	
 **Batteries**		
 **Métaux**		
 **DASRI et médicaments**		**Traitement** (Guadeloupe) **Incinération** (Martinique)
 **Déchets dangereux**	**Conditionnement**	**Export pour recyclage ou valorisation** (Hexagone)

Les bons gestes



En savoir plus

Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
www.canbt.fr

Communauté d'agglomération Cap Excellence
www.capexcellence.net
3 minutes pour comprendre la gestion des déchets

SINNOVAL
www.sinnoval-guadeloupe.fr

Communauté de communes de Marie-Galante
www.paysmariegalante.fr

Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe
www.grandsudcaraibe.fr

Interfilière REP
www.valorisetondechet971.fr




Consultez les vidéos sur Instagram et Facebook @valorisetondechet971



CITEO
www.citoyens.citeo.com/guidedutri

Glossaire

Biodéchets	Déchets biodégradables issus de la préparation ou de la consommation des aliments.
Centre de tri	Installation qui reçoit, trie et regroupe les déchets collectés, par matériau, afin de les orienter vers les filières de recyclage.
Collecte en apport volontaire	Mode de collecte dans lequel les habitants déposent leurs déchets dans des bornes installées à des emplacements dédiés.
Collecte en porte-à-porte	Ramassage des déchets directement auprès des habitations, à l'aide de camions de collecte, selon des jours et des modalités définis.
Collecte sélective	Collecte séparée de certaines catégories de déchets pour faciliter leur tri, leur recyclage ou leur valorisation.
Conditionnement	Opérations comme la mise en balles, le compactage ou l'emballage, permettant de faciliter le stockage, le transport ou le traitement des déchets.
Consignes de tri	Instructions indiquant quels déchets déposer dans chaque poubelle, borne ou espace de collecte.
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux : déchets de soins présentant un risque infectieux et soumis à des modalités spécifiques de collecte et de traitement.
Déchets dangereux	Déchets pouvant présenter un risque pour la santé ou l'environnement, comme les piles, les peintures, les solvants ou les huiles usagées.
Dépôt sauvage	Abandon de déchets dans un lieu non autorisé ou en dehors des dispositifs de collecte prévus.
Donnerie	Espace où chacun peut déposer gratuitement des objets encore utilisables pour qu'ils soient récupérés et réemployés par d'autres personnes.

Glossaire

Éco-contribution	Éco-taxe intégrée au prix de certains produits, destinée à financer les activités des éco-organismes.
Éco-organisme	Structure agréée par les pouvoirs publics et financée par les producteurs selon le principe du « pollueur-payeur », chargée de financer ou d'organiser des actions de prévention, de collecte, de réemploi, de recyclage et de traitement des déchets.
Enfouissement	Stockage définitif des déchets dans une installation aménagée et contrôlée pour limiter les risques de pollution de l'environnement.
Filière de recyclage	Ensemble des étapes permettant de collecter, trier et transformer les déchets en matières pouvant servir à fabriquer de nouveaux produits.
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Déchets qui restent dans la poubelle ordinaire après le tri des emballages, des papiers, du verre et des autres déchets collectés séparément.
Prétraitement	Opérations comme le tri, le démontage, le broyage ou le compactage, qui préparent les déchets à leur recyclage ou à leur traitement.
Ratio de collecte	Quantité moyenne de déchets collectés par habitant sur une année, exprimée en kg par habitant et par an.
Recyclage	Transformation des déchets en matières pouvant servir à fabriquer de nouveaux produits.
Réemploi	Utilisation à nouveau d'un objet en bon état, pour le même usage, sans qu'il soit devenu un déchet.
Responsabilité élargie du producteur (REP)	Principe du « pollueur-payeur » selon lequel les fabricants, importateurs et distributeurs de certains produits doivent contribuer à la prévention et à la gestion des déchets issus des produits qu'ils mettent sur le marché.
Tonnage	Quantité de déchets collectés ou traités, exprimée en tonnes.
Valorisation des déchets	Utilisation des déchets pour produire de nouvelles matières, fabriquer des produits ou produire de l'énergie.

Rédaction et réalisation : Bethlehem HICKMAN - Maryse DURIMEL
Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORDEC)
Synergîles – Pôle d'innovation de la Guadeloupe

Avec le soutien de :
La Région Guadeloupe, l'ADEME et la DEAL Guadeloupe.